



L'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)



Observatoire National des Risques Naturels



Mettre en réseau, partager et échanger les connaissances

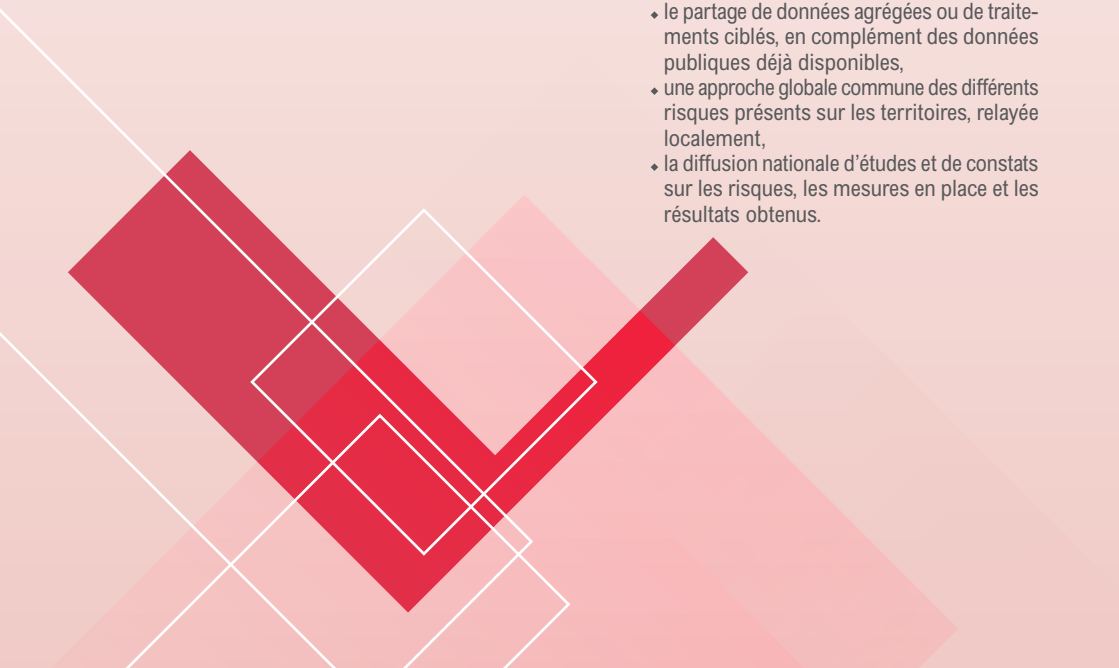
Le projet d'un Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) résulte d'une volonté commune des assureurs, de CCR et de l'Etat, dont le rapport d'information parlementaire post Xynthia s'est fait l'écho. Il a pris forme avec le concours du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM).

Le 3 mai 2012, l'État représenté par le ministre du Développement durable (MEDDE), la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels (MRN, association créée par la FFSA et le GEMA), ont signé une convention de partenariat qui fonde l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN).

Celui-ci répond aux besoins suivants :

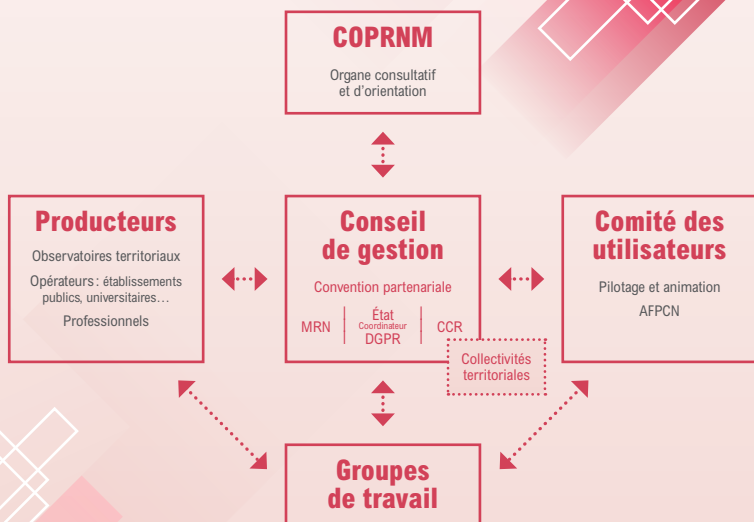
- améliorer et capitaliser la connaissance sur les aléas et les enjeux,
- alimenter un dispositif d'évaluation et de prospective,
- contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques,
- servir l'analyse économique de la prévention et de la gestion de crise,
- contribuer à l'amélioration de la culture du risque.

Il devra ainsi permettre :

- la mise en commun d'informations et d'études provenant de données produites par différents acteurs,
 - une disponibilité d'informations nationales, fiables, homogènes, rassemblées et suivies dans la durée,
 - le partage de données agrégées ou de traitements ciblés, en complément des données publiques déjà disponibles,
 - une approche globale commune des différents risques présents sur les territoires, relayée localement,
 - la diffusion nationale d'études et de constats sur les risques, les mesures en place et les résultats obtenus.
- 



S'unir pour mieux prévenir et réagir



• Le Conseil de Gestion

Il administre l'ONRN et prend notamment toutes les décisions relatives à sa gouvernance, fixe sa politique de gestion et de communication, établit le programme de travail. Il est composé des trois membres fondateurs et d'un représentant des collectivités territoriales. La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) au MEDDE en assure le secrétariat et la présidence. Le Conseil de Gestion présente annuellement les résultats de ses travaux au COPRNM.

• Les producteurs de données

Les différents partenaires producteurs de données (opérateurs de service public, observatoires et collectivités, professionnels...) pourront être associés aux travaux de l'Observatoire au fil du développement de ses productions. Les échanges de données et services seront régis par des conventions d'affiliation.

• Le Comité des utilisateurs

Animé par l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), il suscite la formulation collective des attentes et observations des utilisateurs. Il donne son avis sur les travaux de l'Observatoire et contribue à leur orientation.

• Les groupes de travail

Le conseil de gestion constitue des groupes de travail qui conduisent les travaux répondant aux orientations et sujets d'étude retenus. Il en valide les résultats.

Structurer, rendre accessibles et valoriser les connaissances

L'ONRN permettra progressivement de partager et d'accéder aux principales informations utiles aux activités et prises de décision des acteurs de la prévention, dans les domaines suivants :

- ♦ **aléa et cartographies associées,**
- ♦ **enjeux exposés, vulnérabilité et résilience des territoires,**
- ♦ **sinistralité et retours d'expérience,**
- ♦ **acteurs et leurs projets,**
- ♦ **procédures et programmes publics de prévention.**

À ce titre, sont d'ores et déjà en ligne sur le portail :

- ♦ un service d'annuaire des organisations agissant en prévention,
- ♦ des liens vers les bases de données cartographiques et tabulaires publiques des producteurs.



Produire des indicateurs nationaux et territoriaux

Pour valoriser les données apportées par ses partenaires, l'ONRN définit, produit et rend accessibles sur son portail des séries spécifiques d'indicateurs nationaux, en relation avec les domaines rappelés ci-dessus et restitués à la maille communale. Dès la première série d'indicateurs mise en ligne, figurent ainsi des données jusqu'alors réservées au secteur de l'assurance.

Chaque indicateur est renseigné par une fiche qui en précise non seulement les conditions et limites d'utilisation, mais aussi l'hétérogénéité éventuelle des méthodes de constitution et de l'incertitude associée, la variabilité du niveau de couverture, etc. C'est dans cette qualification de la donnée résultante que réside également la valeur ajoutée de l'ONRN.



Étendre avec les partenaires le champ des connaissances

Avec d'autres producteurs volontaires pour apporter leurs données, expertises et études, l'ONRN ouvre la voie à l'extension des champs de connaissances nécessaires aux praticiens. Ce faisant, il deviendra progressivement une plate-forme d'enrichissement mutuel de la donnée, avec un niveau de qualification et de précision croissants.



Plan d'actions 2013

Structurer, rendre accessibles et valoriser les connaissances :

- ◆ Poursuivre et actualiser l'état des lieux des données, l'annuaire des acteurs, etc.
- ◆ Reconstituer davantage l'information sur le passé, dans un travail collaboratif de remembrement des sources et bases de données existantes sur la sinistralité par événement.

Produire des indicateurs nationaux et territoriaux :

- ◆ Poursuivre les travaux d'analyse sur l'aléa inondation.
- ◆ Documenter les principaux autres aléas (sécheresse et tempête).
- ◆ Expérimenter des indicateurs territoriaux avec des partenaires régionaux ou locaux.

Étendre avec les partenaires le champ des connaissances :

- ◆ Réaliser quelques projets partenariaux, sous forme d'expériences menées sur différents thèmes et territoires.

Communiquer et faire évoluer le portail :

- ◆ Valoriser les études et les données des partenaires.
- ◆ Préparer la publication :
 - d'un second « Cahier de l'ONRN », consacré aux collaborations avec les partenaires. La synthèse des auditions conduites par l'Observatoire à son début en a constitué le premier numéro,
 - d'un premier « Panorama de la connaissance », consacré à la sinistralité et le coût des risques naturels.
- ◆ Diffuser plus largement des informations générales sur les risques naturels.



Pour en savoir plus :
www.onrn.fr



Observatoire National des Risques Naturels

